



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté portant dérogation aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées dans le cadre du projet de la Cité internationale de la francophonie

En application du principe de participation du public et de l'article L.123-19-2 du Code de l'environnement, le préfet organise une consultation du public, du 22 juin au 6 juillet 2020, sur ce projet de décision administrative individuelle ayant une incidence sur l'environnement.

À cet effet, le projet de décision accompagnée du dossier de demande de dérogation, de l'avis rendu par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel ainsi que le mémoire en réponse apporté, seront disponibles sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-publiques>

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à ddt-env@aisne.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service environnement – Consultation du public – Dérogation espèces protégées
50 boulevard de Lyon – 02 011 LAON Cédex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le 6 juillet 2020.

1 8 JUIN 2020

LAON, le
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,

Vincent ROYER

